

Syndicat Mixte de Lutte contre les inondations
dans la vallée de l'Orne et son bassin versant

Comité Syndical du 22 septembre 2023

**N° CS-23-03-02 – BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023 – DELIBERATION
RECTIFICATIVE**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations dans la Vallée de l'Orne et son Bassin Versant, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, le 22 septembre 2023 à 12h30 dans l'Hôtel de Ville, Place Albert Lemarignier, à Ouistreham (14150), sous la présidence de Patrick LEDOUX, Président.

Date de la convocation : 14 septembre 2023

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de membres présents	16
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	18

Présents : M. Romain BAIL, Mme Alexandra BELDJOUDI, Mme Florence BOULAY, Mme Julie CALBERG-ELLEN, M. Christian DELBRUEL, Mme Clara DEWAELE, M. Bruno FRANCOIS, M. Michel FRICOUT, M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Pascal HOORELBEKE, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Joël JEANNE, M. Patrick LEDOUX, Mme Nadine LEFEVRE, M. Serge RICCI, M. Dominique ROSE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Valérie DESQUESNE (pouvoir à M. Michel FRICOUT), Mme Ghislaine RIBALTA (pouvoir à M. Patrick LEDOUX).

Excusés : M. Jean-Yves HEURTIN, M. Patrick JEANNENEZ, Mme Clémentine LE MARREC, M. Ludovic ROBERT, M. Morgan TAILLEBOSQ, M. Ludwig WILLAUME.

Le comité nomme Mme Julie CALBERG-ELLEN, secrétaire de séance.

Lors de sa séance du 5 avril 2023, le Comité Syndical du Syndicat a voté le budget primitif 2023.

La délibération établie suite au vote est conforme aux documents budgétaires dans toute la partie descriptive mais le tableau présenté dans la partie adoption est erroné ; celui-ci ne dissociant pas l'ensemble des opérations d'ordre présentées dans le projet de budget. Ainsi, les montants globaux sont conformes à la maquette budgétaire mais les répartitions entre les opérations réelles et les opérations d'ordre sont erronées.

Afin de rectifier la délibération du 5 avril et d'intégrer la présentation détaillée par chapitre conforme à la maquette budgétaire, cette délibération rectificative est présentée au Comité Syndical.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251404471-20230922-CS-23-03-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14,

VU le débat d'orientations budgétaires du 10 mars 2023 et le projet de budget primitif présenté par le Président,

VU la délibération du 5 avril 2023,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

ANNULE ET REMPLACE le tableau, présenté dans la partie adoption de la délibération du 5 avril 2023 concernant le vote du Budget Primitif 2023, par celui présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	BP 2023	Reports	Budget total 2023
011	Charges à caractère général	556 250,00	0,00	556 250,00
012	Charges de personnel	75 060,00	0,00	75 060,00
65	Autres charges de gestion courante	20 510,00	0,00	20 510,00
66	Charges financières	98 500,00	0,00	98 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		750 320,00	0,00	750 320,00
042	Mouvements d'ordre entre sections	34 335,00	0,00	34 335,00
023	Virement à la section de fonctionnement	1 338 177,71	0,00	1 338 177,71
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		1 372 512,71	0,00	1 372 512,71
Total dépenses de fonctionnement		2 122 832,71	0,00	2 122 832,71

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	BP 2023	Reports	Budget total 2023
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	36 000,00	0,00	36 000,00
74	Dotations, subventions et participations	900 000,00	0,00	900 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	570 582,76	0,00	570 582,76
013	Remboursement rémunérations	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement		1 506 582,76	0,00	1 506 582,76
042	Mouvements d'ordre entre sections	55 168,00	0,00	55 168,00
002	Excédent antérieur reporté	561 081,95	0,00	561 081,95
Total recettes d'ordre de fonctionnement		616 249,95	0,00	616 249,95
Total recettes de fonctionnement		2 122 832,71	0,00	2 122 832,71

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251404471-20230922-CS-23-03-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Libellé	BP 2023	Reports	Budget total 2023
001	Résultat antérieur reporté (déficit)	587 477,25	0,00	587 477,25
16	Emprunts et dettes assimilées	274 700,00	0,00	274 700,00
20	Etudes	133 000,00	5 892,00	138 892,00
23	Travaux	928 996,71	0,00	928 996,71
3000	AP Renouvellement automatismes/Système d'endiguement	23 500,00	80 987,97	104 487,97
Total dépenses réelles d'investissement		1 947 673,96	86 879,97	2 034 553,93
040	Mouvements d'ordre entre sections	55 168,00	0,00	55 168,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		55 168,00	0,00	55 168,00
Total dépenses d'investissement		2 002 841,96	86 879,97	2 089 721,93

Recettes d'investissement				
Chapitre	Libellé	BP 2023	Reports	Budget total 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	675 779,22	35 018,00	710 797,22
13	Subventions	6 412,00	0,00	6 412,00
20	Etudes	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles d'investissement		682 191,22	35 018,00	717 209,22
040	Mouvements d'ordre entre sections	34 335,00	0,00	34 335,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
021	Virements de la section de fonctionnement (ordre)	1 338 177,71	0,00	1 338 177,71
Total recettes d'ordre d'investissement		1 372 512,71	0,00	1 372 512,71
Total recettes d'investissement		2 054 703,93	35 018,00	2 089 721,93

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Vote : à l'unanimité

Transmis à la Préfecture le **26 SEP. 2023**
Affiché le **29 SEP. 2023**
Exécutoire le **29 SEP. 2023**

Le Président,


Patrick LÉDOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251404471-20230922-CS-23-03-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

VOTE DELIBERATION
RECTIFICATIVE BP 2023

Mme Alexandra BELDJOUDI	
Mme Florence BOULAY	
Mme Valérie DESQUESNE	
Mme Clara DEWAELE	
M. Bruno FRANCOIS	
M. Michel FRICOUT	
M. Jean-Yves HEURTIN	
M. Joël JEANNE	
M. Patrick JEANNENEZ	
M. Ludovic ROBERT	
M. Dominique ROSE	
M. Ludwig WILLAUME	

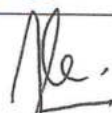
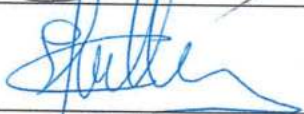
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251404471-20230922-CS-23-03-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Syndicat Mixte de Lutte contre les inondations

M. Romain BAIL	
Mme Julie CALBERG – ELLEN	
M. Christian DELBRUEL	
M. Jean-Marie GUILLEMIN	
M. Pascal HOORELBEKE	
M. Jean-Pierre ISABEL	
Mme Clémentine LE MARREC	
Mme Nadine LEFEVRE	
M. Patrick LEDOUX	
Mme Ghislaine RIBALTA	
M. Serge RICCI	
M. Morgan TAILLEBOSQ	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251404471-20230922-CS-23-03-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

